Conseil scolaire Viamonde

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION
2025-2026

ÉCOLE : École élémentaire Horizon Jeunesse
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-09-26
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE
Nom de l'élève : **Mohamed Meziane et Claire Poulin**
Nom de la direction de l'école : **Souhila Benabadji**
Membre du personnel enseignant : **Rachella Dean**
Membre du personnel non-enseignant : **Marie-Pierre Spagnol**
Nom du parent, tuteur ou tutrice : **Mahassine Orche**
Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **Béatrcie Khemiss**
Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : **Adjoa Marie Adjanohoun**

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la Loi sur l'éducation, « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation
On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :
a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

Conseil scolaire Viamonde

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION			
Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.			
Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.			
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (Novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : 100% de classes	-Enseignement explicite des cercles réparateurs : présentation de la formule du cercle, des questions associées, suivi d'exercices pratiques à travers des mises en situation fictives -Utilisation du check-in et check-out à chaque jour pour le préscolaire, et/ou selon le besoin -Rappel et enseignement explicite des règles de classe et du code de conduite de l'école -Formation des pratiques réparatrices : Mme Rachella, Mme Marie-Pierre - Formations du soutien au comportement positif	60% des classes intègrent les cercles réparateurs. 100% des classes font le check in et check out. 70% des classes enseignent explicitement les règles de classe et le code de conduite	Juin 2026

	-Cycle primaire et moyen: faire au moins 3 cercles de communication par semaine -Le personnel ciblé est formé et des occasions de mises à jour de cette formation est offerte. -Le personnel enseignant est formé sur l'approche réparatrice -Formation ASIST Mme Jessica et Mme Souhila -Formation du personnel sur les cercles proactifs, réactifs et l'usage du chemin de la paix -refaire dans une journée de CAP -Faire la promotion des ateliers destinés aux parents -Enseignement explicite des comportements attendus, de la gestion de la colère et des conflits avec l'appui de référentiels et supports visuels -Recours aux cercles de discussion par les élèves pour s'exprimer et résoudre les conflits	100% des classe, au besoin 100% du personnel a reçu la formation 100% du personnel a reçu la formation Tout au long de l'année	

	-Saynètes et jeu de rôle pour développer les habiletés sociales et des stratégies de résolution de conflits.		
Autre indicateur selon les besoins de l'école Amener les élèves à être autonome dans la résolution des conflits en utilisant le chemin de la paix (selon le besoin) 100% des classes du cycle primaire et cycle moyen utiliseront le chemin de la paix de façon autonome Les élèves développent leur autonomie et utilisent le chemin de la paix selon leur besoin lors de la résolution des conflits entre deux élèves.	-Enseignement explicite des élèves du chemin de la paix en présentant la formule du chemin, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictives. Classe de **Maternelle/Jardin** : 1.Introduire le programme dans la classe 2.Modeler le chemin de la paix aux élèves 3.L'élève pratique avec le groupe classe. **Tous les élèves** : -Modélisation du chemin de la paix par et pour les élèves (la CP va former le nouveau personnel et procède à une mise à jour) -Pratique des élèves en groupe classe -Mettre le chemin de la paix disponible et à portée des élèves	100% 100%	Juin 2026
Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.			
Stratégies/Activités	**Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le massage)**	**Mode de communication (manière ou forme**	**Date**

		de la communication)	
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école : Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation pour : - Expliquer l'intimidation; - Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane; - Expliquer les différentes formes d'intimidation; - Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité; - Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; - Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation ou le Forms de l'école pour signaler les cas d'intimidation ou de violence); - Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves; - Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année. - Participation au concours Artmonie - Ateliers BRAVE	- Guide des pratiques réparatrices - Programmation des droits de la personne de 4-8 - Toutes les classes utilisent les questions réparatrices - Les exemples de gestes réparateurs - Les différentes vidéos offertes par écoles sécuritaires et bienveillantes - Toutes les classes utilisent, au cycle primaire utilisent: le Chemin de la Paix, Les cercles d'écoute, les cercles réparateurs avec les questions réparatrices - Ateliers sur « les limites personnelles »	- Radio scolaire; - Rencontre des remises de certificats des valeurs au gymnase -Envoyer au personnel enseignant pour présenter en classer à travers l'Hebdo – Teams – Courriels – Utiliser les médias sociaux	Juin 2026

- Ateliers cybersécurité - Ateliers de YMCA	- Les MAJA vont faire les ateliers : Renforcer la régulation émotionnelle - Les 1-2e années vont faire les ateliers : Renforcer la régulation émotionnelle - Les 3e, 4e, 5e et 6e vont faire les ateliers: Communiquer avec confiance. - Les élèves de 1e à 4e année, les élèves développent des compétences pour renforcer la régulation émotionnelle, le témoin et communiquer avec confiance. - Les élèves de la 4e à la 6e année sont mis au courant des risques liés à l'utilisation des médias sociaux et développent des stratégies contre le harcèlement en ligne - Game Bling : 5e-6e - Atelier interactif explore		

	les formes non conventionnelles de jeux de hasard accessibles aux mineurs. - Impact des médias : 5e-6e – atelier qui discute le rôle croissant du marketing d'influence et de l'exposition des jeunes à des contenus liés aux jeux de hasard		
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école :</u> ➢ Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail Formation du personnel sur les incidents violents; ➢ Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi; ➢ Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail et la directive administrative 4,32 ici. ➢ Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école; ➢ Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la NPP 144.; ➢ Affichage du PPIMI dans le salon du personnel de l'école ou le partager dans le TEAMS de	- Guide des pratiques réparatrices - Partager le calendrier des dates importantes et des diversités - Inscription aux formations du conseil et ensuite consacrer un temps lors des réunions du personnel pour le partage	- Réunion du personnel - Journée pédagogique - Hebdo - Courriels	Juin 2026

l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école.			
Communication <u>à l'intention des parents :</u> ➢ Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école; ➢ Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école; ➢ Envoi d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école; ➢ Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation	- PPIMI - Power point des présentations avec le PPIMI - Ateliers offerts par le conseil aux parents	- Rencontre du conseil d'école - Afficher sur le site de l'école - Présentation durant la soirée curriculum - Présentation durant Bienvenue à la maternelle - Présentation Bientôt l'école	Juin 2026

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION			
Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.			
Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.			
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
100% des classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : **Tableau Horaire et Valeurs**	-Plans de leçons des matrices de comportements	Février : 90% Février : 100%	Juin 2026

	Valeur	Matrice	HAHT
Sep/Oct	La responsabilité	Bus	Autonomie
Nov/Déc	La politesse	Toilettes	UFO
Jan/Fév	L'empathie	Cour d'école	Organisation
Mar/Avr	Le respect	Départ	Esprit de collaboration
Mai/Juin	L'intégrité	Bibliothèque	Autorégulation

	-Affiches de matrices dans l'école -Référentiel/affiche en salle de classe sur le code de vie ou les règles de la classe -Calendrier des valeurs -Ateliers BRAVE en octobre -Rassemblements et célébration des valeurs par l'entremise des certificats à l'échelle de l'école - Enseignement explicite des valeurs des comportements grâce aux matrices	Février : 100% Février : 100% Février : 100% (toutes les classes) Février : 100% Février : 90%	
Pourcentage du taux d'assiduité : 100% de classes	- Conscientiser les parents sur l'importance de l'école et de l'impact de l'assiduité (conseil d'école, soirée curriculum, rencontre de parents) - Communiquer directement avec les parents dans le cas d'inquiétudes. - Collaborer activement avec les parents pour mettre en place des	64% en janvier 100%	Juin 2026

	stratégies pour soutenir les assiduités		
95% des élèves se sentent bien et en sécurité dans l'école	- Renforcer les pratiques de prévention (intimidation, conflits). - Valoriser les comportements sécurisants et les adultes de confiance dans l'école. - Registre d'incidents - Communication directe avec les parents - Faire le rappel de l'utilisation de la boîte qui est disponible au bureau pour dénoncer des situations d'intimidation. - Les cercles de communication.		Juin 2026

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
100% des classes ont participé à toutes les Activités systémiques du Conseil – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf	-Chaque classe participe à au moins une activité reliée à chaque thème du calendrier des dates importantes	100% 100%	Juin 2026

	-Rappel lors des réunions du personnel -Rappel dans l'hebdo -Annonces à la radio scolaire -Partage de ressources en lien avec les activités systémiques offertes par le service d'éducation	100% 100% 100%	
Autre indicateur selon les besoins de l'école	-Enseignement de leçons sur la prévention de l'intimidation, la sécurité personnelle, l'autoprotection et la gestion des émotions avec le programme – Enfants Avertis -Présentation de la ressource Enfants Avertis pour visionner la capsule https://bit.ly/39AXOJD -Ateliers BRAVE 22 et 23 octobre 2025 -Ateliers en santé mentale -Atelier proposés par la TS -Participation au concours Artmonie: Thématique : En équipe, brisons les stéréotypes ! Du lundi 17 au vendredi 21 : semaine de la sensibilisation à l'intimidation et de la prévention – Finaliser les projets et expositions dans les écoles Le mardi 25 novembre : Date limite pour soumettre les		

	œuvres sélectionnées par l'école (une œuvre par cycle) Du jeudi 27 novembre au 1er décembre : vote du public Lundi 8 décembre : Annonce des gagnants		

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;

- Lecture de la reconnaissance du territoire au moins une fois par semaine à la radio ou télé scolaire le matin;
- Utiliser le guide de la reconnaissance des territoires comme outil pédagogique;
- Se familiariser avec la pédagogie du lieu, qui inclut des apprentissages expérientiels en plein air;
- Préconiser, inclure et se référer aux valeurs universelles dont le respect, l'amour, l'humilité, l'honnêteté;
- Participation à la Semaine de reconnaissance des traités -première semaine du mois de novembre;
- Prendre connaissance du Guide culturel des pratiques gagnantes pour l'inclusion des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) dans l'enseignement situé dans le EAV ou le TEAMS de l'éducation autochtone;
- Rendre disponible et intégrer les œuvres littéraires écrites par des Premières Nations, Métis et Inuit en salle de classe. (les œuvres disponibles sont cataloguées sous divers thèmes, incluant la nature, la famille, réconciliation, etc.);
- Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire;
- Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones ;
- Avec l'appui des responsables de l'éducation autochtone, désigner un membre du personnel comme ambassadeur ÉDAU (Éducation autochtone) pour contribuer à tisser des relations avec les communautés autochtones environnantes, ainsi qu'assurer l'utilisation des ressources et l'inclusion respectueuse des Premières Nations, Métis et

Inuit dans l'école (maintenir le réseau vivant grâce à des formations, rencontre d'échange avec les CP, responsables ÉDAU et partenaires autochtones);

- Faire un rappel pour l'auto-identification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l'inscription initiale ou à tout autre moment pendant l'année.

Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;

- Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible et adaptée à la culture;
- Encourager la réflexion, les questions; Outil d'autoréflexion sur l'humilité culturelle à l'intention des professionnels
- Introduire le terme enseignement culturellement pertinent pour décrire l'enseignement qui intègre les connaissances de l'élève et ses expériences au foyer et dans la communauté dans le curriculum, de même que dans l'enseignement et les expériences d'apprentissage en classe;
- Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leurs compétences culturelles et guider les élèves dans le développement d'une sensibilité culturelle;
- Encourager les élèves à orienter leur apprentissage en intégrant leur identité et leurs connaissances préalables à leurs expériences au foyer et dans la communauté;
- Initier une démarche de construction identitaire chez les élèves; Ateliers : Ma culture dans le resPAIX, My Blueprint: enquête Qui suis-je?, excursions SMSO(Commencer par soi-même? Où est-ce qu'on trouve comment initier?);
- Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves;
- Planification de l'intégration des référents culturels dans l'enseignement;
- Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d'apprentissage reflète et soit accessibles à l'ensemble des apprenants;
- Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales;
- Exploitez une variété de ressources en littératie, en arts, etc., qui incorporent les cultures des élèves;
- Faire la promotion d'un leadership culturel partagé;
- Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle);
- Faire preuve d'humilité, consulter et demander plutôt que présumer et imposer ce que nous croyons soit l'inclusion respectueuse des cultures qui ne sont pas la nôtre;

Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;

- Assurer la mise en œuvre du conseil d'élève;
- Participation à l'initiative La voix des élèves;
- Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle.

Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ;

- Club robotique
- Club de danse
- Club francophone
- Correspondace
- Brigadier scolaire
- PALS
- Club d'improvisation
- Club d'échecs
- Tournois de soccer/ballon panier
- Participation aux **activités offertes par des organismes externes.**

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION		
L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.		
Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.		
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.		
Stratégies/Activités	**Soutien aux élèves**	**Date**
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. ➢ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation	- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe;	Juin 2026

	- Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; - Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (*pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable)*; - Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment	

	réagir aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; - Créer un plan de sécurité de l'élève; - Appel à la police. - Référer l'élève vers des organismes comme : - Jeunesse, j'écoute; - Tel-jeunes; - LGBTQ Youth LINE; - Black Youth Helpline; - *+FORT* -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; - Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures). - Reach Out Centre For Kids – Reach Out Centre For Kids	
➢ Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation	- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir l'appui des travailleurs sociaux;	Juin 2026

	- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices *(pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable)*; - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.	
➢ Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation	- Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève;	**Juin 2026**

	- Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; - Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; - Suivre les étapes établies dans le	

	tableau décisionnel de l'école; - Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; - Intervention des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (*pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable*); - Élaborer un plan d'intervention; - Élaborer un plan de soutien du	

	comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); - Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; - Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; - Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu; - Appel à la police.	

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel**.**

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
100% du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif :	-Utilisation de cercles réparateurs à la suite de situations conflictuelles pour la réparation et la réintégration. -Utilisation du chemin de la paix ou des cercles réparateurs pour résoudre des conflits.	100% 100%	Juin 2026

	-Les chemins de la paix sont imprimés et plastifiés et affichés dans les classes. -Modélisation de cercles et du chemin de la paix pour le nouveau personnel par la conseillère pédagogique.	100% 100%	
100% du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS	- Suivi avec le personnel pour l'utilisation du FORMS -Analyse mensuelle des données	70% 100%	Juin 2026
100 % du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive.	-Affiches visibles avec les questions réparatrices.	70%	Juin 2026
Autre indicateur selon les besoins de l'école	Affiches visibles et accessibles du chemin de la paix.	100%	Juin 2026

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION	
Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)	
Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	**Outils de dénonciation**
Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à : ➢ Aller voir un adulte de confiance. ➢ Dénoncer les actes en utilisant :	- Billet de dénonciation des gestes d'intimidation pour les écoles élémentaires (exemple, Fiche de signalement M-2.pdf)

➢ Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école ou; ➢ Le Forms pour le signalement des incidents de l'école. **Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent :** ➢ Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire; ➢ Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I; ➢ Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école; ➢ Remplir le formulaire en ligne : Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident; ➢ Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement :PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H; ➢ Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos 144 et 145 et les Directives administratives no 3,204; ➢ Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des	

incidents qui se trouve au lien suivant : Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident ;

- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. (Directives administratives no 4,32).

Pour signaler un cas d'intimidation en tant que <u>parents</u>, tuteurs, tutrices :

<u>Après le signalement d'une situation d'intimidation</u> :

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
   - de ce qui s'est produit;
   - du préjudice subi par l'élève;
   - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
   - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
   - La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Conseil scolaire Viamonde

Suspension et renvoi :

Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. Directives administratives no 3,204-STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- Communiquer avec la direction de l'école
- Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
- Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

La direction :

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
- Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
- Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;
- Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
- Assurer les suivis;
- Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;

- Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;

- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire… » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : Ateliers pour les parents (csviamonde.ca)